



SAINT-AQUILIN

Mairie
Le bourg
24110 SAINT-AQUILIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUILLET 2017**

Présents : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Claude BERNADO, Daniel DESMAISON

Absents excusés : Cécile CLERC (a donné pouvoir à A. DEZON), Jacques MAGNE (a donné pouvoir à A. SOUDEIX)

Absents : Fanny DESMOULIN, Marie-France REY, Pascal DEGUILHEM

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mise en place du prélèvement automatique des loyers

Afin de simplifier la démarche de règlement des usagers, pour assurer à la commune des flux de trésorerie plus réguliers et accélérer l'encaissement des produits locaux, le prélèvement automatique des loyers sera proposé aux locataires des logements communaux, à compter du 1er septembre 2017. Le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

Occupation du domaine public par France Télécom

Les redevances maximales d'occupation du domaine public routier proposées par France Télécom sont retenues. Pour 2017, la redevance s'élève à 1108,76 € sachant qu'il y a : 7,341 km d'artères en sous-sol, 16,097 km d'artères aériennes et 0,500 m² d'emprises au sol.

Recensement 2018 de la population

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Christine TERRADE sera agent recenseur et passera comme en 2013, distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice 349/327 pour une durée hebdomadaire de 25 heures et pour les deux journées de formation. Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse sera proposé de manière systématique par l'agent recenseur. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Le coordonnateur communal sera Sylvie DURU, secrétaire de mairie.

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable (RPQS 2016)

Jean-Luc PARISOT, adjoint, présente le RPQS 2016 du SIAEP de Tocane StApre.

Taux de promotion pour les avancements de grade

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne a émis un avis favorable à la proposition des taux pour la procédure d'avancement de grade de deux agents de la collectivité.

Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le projet de délibération relatif au principe de versement à la protection sociale au bénéfice des agents de la collectivité a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne.

PLUI

A. DEZON et E. GUTKOWSKI font part des difficultés rencontrées dans l'élaboration du PLUI, notamment, une approche qui ne reflète pas la réalité du terrain, une réduction des surfaces constructibles, une analyse qualitative insuffisante concernant l'aménagement des bourgs et le manque d'accompagnement et de concertation avec les élus des communes qui se trouvent livrés à eux-mêmes. La DDT propose de rédiger un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du territoire. C'est le cabinet CITADIA qui va préparer ce projet et qui le présentera en réunion publique à Chantérac (secteur du Salembre) à l'automne 2017 (octobre/novembre). La validation de cette étude est prévue en décembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Le SIAEP de Tocane St Apre va installer une canalisation d'eau potable au niveau des « Barbilloux » sur la RD n°103.

Le syndicat Bassin de l'Isle a un projet d'aménagement du ruisseau « le Jouis » dont les sources principales sont à « Boriac » et aux « Barbilloux » avec création d'un sentier pédagogique et pédestre qui à long terme rejoindrait la voie verte à Annesse-et-Beaulieu.

Afin de sensibiliser les enfants au jardinage, l'équipe pédagogique de St Aquilin envisage de créer un jardin.

Kim BOMBEKE employée à l'école prend une année de disponibilité.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'organisation du temps de travail à l'école ne change pas et reste sur 5 jours. Le passage à 4 jours est envisagé pour la rentrée 2018-2019.

Programme « Zéro Phyto »

Les produits chimiques phytosanitaires ne sont plus utilisés dans l'entretien des espaces verts et des lieux publics. Certains peuvent trouver que des endroits sont négligés notamment le cimetière. Les alternatives aux pesticides ne peuvent surpasser leur efficacité. Un essai d'engazonnement au fond des allées du nouveau cimetière a donné un bon résultat et va être étendu à l'ensemble de cimetière et ne nécessitera que deux à trois tontes dans l'année. Les pesticides sont dangereux pour la santé et l'environnement, nous nous devons de nous tenir au programme « Zéro Phyto ».

Le séance est levée à 20H30